

Image not found or type unknown



ARTICLE 700 non perçu 6 mois après le jugement

Par **Gerardportovecchio**, le **23/10/2017** à **16:01**

Bonjour,

après plusieurs années de procédure le TGI de Marseille a condamné mon adversaire à me verser des dommages et intérêts que j'ai bien perçus, ainsi qu'une somme de 3000€ au titre de l'ARTICLE 700 que je n'ai jamais reçu.

Le jugement date du mois d'Avril.

Est ce normal ? Dois-je faire une démarche ?

Merci par avance pour les réponses